

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
4e séance
tenue le
mercredi 6 octobre 1999
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 4e SÉANCE

Président : M. OLHAYE (Djibouti)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/54/SR.4
8 février 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

00-28085 (F)

La séance est ouverte à 15 h 10.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. CHOWDHURY (Bangladesh) fait observer que la mondialisation a aggravé à bien des égards la vulnérabilité des pays en développement. Par exemple, la libéralisation des échanges a réduit les capacités de l'Etat de mobiliser des recettes en taxant les importations, ce qui s'est traduit par une perte significative de recettes publiques. Dans la plupart des pays en développement, et en particulier dans les pays les moins avancés, cette perte n'a aucunement été compensée par une augmentation de la production ou des échanges. La libéralisation financière associée à la mondialisation a rattaché les pays en développement aux marchés des capitaux mondiaux, ce qui les a mis à la merci de mouvements intempestifs de capitaux. En 1997 et 1998, de nombreux pays ont été confrontés à une inversion drastique des courants économiques, ce qui a amené chacun à peser les risques de la mondialisation au regard de ses avantages. A ce propos, M. Chowdhury engage instamment les pays développés - qui sont les principaux bénéficiaires de la mondialisation - à aider les pays en développement dans les efforts que ceux-ci déploient pour atténuer les effets déstabilisateurs de la mondialisation. Pour ce qui est de la manifestation intergouvernementale de haut niveau qui doit marquer l'année 2001, M. Chowdhury se félicite de ce que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale participent à ses préparatifs et pense que la troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui doit lancer une nouvelle série de négociations et définir le programme de travail de l'OMC, aidera à définir le programme d'action en matière de commerce et de développement pour le début du nouveau millénaire. La Deuxième Commission, par ses débats, devra indiquer clairement ce que l'on attend de cette réunion.

2. Les pays en développement ont ouvert leurs marchés mais n'ont pas vraiment bénéficié d'une quelconque réciprocité. Ils ont besoin d'avoir accès aux marchés mondiaux des produits dont l'exportation présente un intérêt pour eux, ils ont besoin de pouvoir diversifier leur base de produits et ils ont besoin de prix stables pour leurs produits de base. La situation du commerce extérieur des pays les moins avancés devrait être particulièrement prise en considération à cet égard. Ces pays non seulement n'ont qu'un accès limité aux marchés mais encore sont soumis à de sérieuses contraintes sur le plan de l'offre. La progressivité des droits - des droits plus élevés frappant les produits traités - limite également leur capacité d'accroître leur production dans le secteur manufacturier. En outre, les barrières non tarifaires, sous forme de contingents, de restrictions volontaires des exportations et de mesures dites anti-dumping, entravent l'accès aux marchés des nouveaux produits que pourraient fabriquer les pays les moins avancés. La troisième Conférence ministérielle de l'OMC devrait par conséquent déboucher sur le libre accès aux marchés de tous les produits des pays les moins avancés, sans aucune exception.

3. Il y a certes lieu de se féliciter de l'initiative qu'a prise le Groupe des huit, à Cologne, de réduire de 15 milliards de dollars la dette des pays les plus pauvres et d'ajouter quelques pays de plus à la liste de ceux pouvant bénéficier de mesures d'allègement de la dette, mais il n'en demeure pas moins que nombre de pays pauvres continuent de consacrer plus de ressources au service de leur dette qu'à la santé et à l'éducation. Dans ce contexte, l'engagement qu'a pris le Président des Etats-Unis d'Amérique d'annuler la dette des pays les

/...

plus pauvres du monde à l'égard de son pays est bienvenu lui aussi. Il faut espérer que les autres pays riches suivront cet exemple et honoreront les engagements pris à cette fin.

4. M. BAALI (Algérie) déclare que l'interdépendance croissante des économies nationales et la mondialisation sont une preuve de la nécessité vitale de dialoguer et de coopérer. La communauté internationale est de plus en plus intimement convaincue qu'il faut agir pour permettre à tous les pays, et spécialement aux pays en développement, d'exploiter au mieux les immenses possibilités de coopération qu'offre la mondialisation. Si rien n'est fait pour réguler certains aspects de la mondialisation, la majorité des pays de l'hémisphère Sud seront condamnés à ne connaître que les effets négatifs de la mondialisation, dont les avantages seraient alors réservés aux pays les plus nantis. Les pays en développement doivent pouvoir compter sur un appui large et efficace de la communauté internationale aux efforts qu'ils déploient pour s'intégrer pleinement à l'économie mondiale. A ce propos, les investissements directs étrangers, l'assistance technique au renforcement des capacités nationales et des débouchés d'exportation ne sont que quelques-unes des conditions préalables indispensables qui devront être réunies si l'on veut que les pays du Sud puissent participer vraiment au commerce mondial. Une expansion économique vigoureuse et durable, qui contribuerait beaucoup à promouvoir l'emploi et à atténuer la pauvreté, revêt par conséquent une importance capitale.

5. Les préoccupations des pays du Sud et leur désir de participer véritablement aux affaires mondiales devraient être affirmés avec beaucoup de force au sein des principales instances de coopération et de délibérations internationales, que ce soit dans le cadre du débat sur le renforcement de l'architecture financière internationale ou lors des négociations qui doivent s'ouvrir prochainement sous l'égide de l'OMC. Bien que la situation économique mondiale se soit considérablement améliorée au cours des quelques mois écoulés, la pauvreté demeure le sort quotidien de la grande majorité de la population mondiale et de près de la moitié du continent africain. En fait, les turbulences sur les marchés mondiaux ne font qu'accentuer la pauvreté plutôt que de la réduire.

6. La crise des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement est un autre problème qui préoccupe beaucoup la délégation algérienne en raison de la diminution préoccupante de l'aide publique au développement (APD), qui a déjà entraîné des compressions considérables dans les programmes de coopération réalisés par les fonds et programmes des Nations Unies dans des pays en développement. Relevant que la région africaine a été la plus durement touchée par cette diminution, M. Baali fait appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse à l'Afrique tout l'appui dont celle-ci a besoin dans les efforts qu'elle déploie pour mettre fin aux conflits et concentrer ses énergies sur la reconstruction et le développement.

7. Il importe d'élaborer d'urgence une stratégie de nature à résoudre le problème de la dette extérieure des pays en développement. Dans ce contexte, la délégation algérienne se félicite de l'attitude positive dont ont fait preuve le Groupe des sept à Cologne en juin 1999 et les institutions internationales de prêts lors de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale et de leur décision de renforcer l'initiative pour l'allègement de la dette des pays

/...

pauvres très endettés (PPTE) et de mobiliser un financement accru à cette fin. Elle espère que la mise en oeuvre de cette initiative sera simplifiée et que celle-ci sera élargie de manière à produire le résultat souhaité, mais son financement ne doit pas se faire aux dépens de l'APD accordée à cette catégorie de pays ou à d'autres pays en développement. Le débat international sur la dette doit également tenir compte des problèmes des autres catégories de pays en développement, y compris en développement à revenu moyen dont l'endettement suscite pour eux de sérieux problèmes. Le financement du développement est aussi vital pour les pays en développement que pour leurs partenaires. A cet égard, il importe que tous les pays participent au processus préparatoire qui doit déboucher sur la réunion internationale de haut niveau sur le financement du développement qui doit avoir lieu en 2001, dans un esprit de réelle coopération et de véritable partenariat.

8. La stagnation des pays les moins avancés demeure un cas de conscience et un défi pour la communauté internationale. Les pays riches devraient accroître l'aide au développement, fournir une assistance technologique, adopter des mesures d'allègement de la dette et appuyer plus solidement la diversification de l'économie des pays en développement.

9. La délégation algérienne est satisfaite de ce que l'Assemblée générale ait, à sa vingt et unième session extraordinaire, adopté des mesures importantes pour promouvoir la mise en oeuvre du Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement. La corrélation fondamentale qui existe entre la population, une expansion économique soutenue et le développement durable doit être clairement reconnue, et cette reconnaissance devrait déboucher sur des mesures concrètes, spécialement dans le domaine du financement du développement étant donné que, faute d'engagement substantiel de la part de la communauté internationale et en l'absence d'un développement authentique de nature à éliminer la pauvreté, les nouvelles recommandations formulées seront dépourvues de sens.

10. M. AMAZIANE (Maroc) dit que sa délégation espère que la crise financière mondiale aura encouragé la communauté internationale à réfléchir aux carences du système monétaire et financier international et à adopter les mesures appropriées pour prévenir de telles crises à l'avenir, notamment en resserrant la coordination entre les différents acteurs dans ce domaine. Cette coordination doit tendre à réduire l'impact négatif des courants de capitaux spéculatifs sur l'économie des pays en développement et à stimuler les investissements directs étrangers. Les pays développés devraient également s'engager à faire en sorte que la réglementation du commerce international soit plus favorable aux pays en développement en leur accordant un accès plus facile aux produits pour lesquels les pays en développement jouissent d'un avantage comparatif. A ce propos, la recrudescence de mesures protectionnistes adoptées sous le couvert de normes sociales et environnementales est inquiétante car elle risque de saper les fondements mêmes de l'OMC. Il importe de saisir l'occasion qu'offrirait la troisième Conférence ministérielle de l'OMC pour consolider les résultats acquis et marquer le début d'une ère pendant laquelle le commerce puisse contribuer davantage au développement des pays du Sud.

11. En dépit de l'ampleur des défis auxquels les pays sont confrontés du fait de la mondialisation, M. Amaziane est certain que ce phénomène est annonciateur de changements positifs qui bénéficieront à l'humanité tout entière étant donné

que ces changements encouragent la mise en place de systèmes démocratiques respectueux de la dignité humaine et encouragent les pays à être des membres responsables d'une communauté internationale plus pacifique.

12. La crise économique et sociale dans laquelle l'Afrique est plongée constitue le plus grand défi pour la communauté internationale. Comme le Secrétaire général l'a relevé dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/54/1, par. 172), 44 % des Africains et 51 % de ceux qui habitent en Afrique sub-saharienne vivent dans un état de pauvreté absolue; 91 % des décès liés au Sida dans le monde sont survenus dans 34 pays, dont 29 se situent en Afrique; le fardeau de la dette africaine représente un montant équivalent à 300 % des exportations de biens et de services; et l'Afrique a reçu moins de 3 % du total des investissements étrangers directs.

13. Les perspectives d'avenir de l'Afrique ne sont guère prometteuses; à l'heure actuelle, le taux de croissance est de l'ordre de 3 %, ce qui, du fait de l'accroissement démographique rapide que connaît le continent, équivaut à une croissance nulle du produit intérieur brut (PIB) par habitant. Les guerres, les conflits, la mauvaise gestion des affaires publiques et la corruption contribuent également à donner de l'Afrique l'image d'une région perpétuellement en crise. Toutefois, les élections démocratiques deviennent la règle plutôt que l'exception; l'on progresse lentement mais régulièrement vers une meilleure gouvernance, une administration responsable et transparente et un état de droit; tandis que des mesures de libéralisation des échanges, de privatisation et de rationalisation de l'administration publique ainsi que des réformes dans les domaines juridique et financier sont introduites pour veiller à ce que le continent cesse d'être marginalisé.

14. Pour mener à bien ces transformations difficiles indispensables, l'Afrique a besoin de l'appui de la communauté internationale, et en particulier d'une assistance financière et humanitaire accrue, de contributions aux efforts de maintien de la paix, d'une réduction du fardeau de la dette, d'un accès plus large aux marchés d'exportation et d'encouragements aux investissements étrangers directs. S'il s'instaurait un partenariat authentique aux échelons national et international, l'Afrique pourrait atteindre le taux de croissance économique de 7 % indispensable à toute réduction significative de la pauvreté.

15. Il est préoccupant de constater que l'Assemblée générale, à l'occasion de chacun des examens à mi-parcours de la suite donnée aux grandes conférences des Nations Unies qui ont eu lieu pendant les années 90, ait relevé avec regret et préoccupation que la communauté internationale ne s'était pas acquittée des engagements qu'elle avait pris. Si cette tendance alarmante se maintient, elle affectera irréparablement la crédibilité de l'Organisation non seulement dans les domaines économique et social mais aussi dans ceux du maintien de la paix et de la sécurité internationale. De plus, les efforts déployés pour garantir la paix et la sécurité ne peuvent être couronnés de succès que s'ils vont de pair avec la reconstruction et le développement. Il faut espérer qu'à l'occasion de l'Assemblée du millénaire, la communauté internationale prendra les décisions nécessaires pour faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies puisse contribuer efficacement aussi bien à la paix qu'au développement.

16. La délégation marocaine est surprise par la contradiction qui caractérise les approches adoptées aux échelons national et international : l'on dit que les

/...

principes démocratiques, la participation populaire, l'état de droit, la responsabilité et l'équité sont des conditions préalables indispensables à toute gestion rationnelle des affaires intérieures d'un pays, mais ces principes ne sont aucunement appliqués au plan international. Un monde dans lequel la prospérité est réservée à une infime minorité n'est pas durable à long terme : seul un partage équitable des avantages du progrès pourra garantir la survie de l'humanité.

17. M. KA (Sénégal) déclare que la délégation sénégalaise s'associe à la déclaration qu'a faite le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

18. A la veille du troisième millénaire, il est paradoxal qu'alors même que les progrès de la science et de la technologie permettent à tous de mieux vivre, plus de 1,5 milliard d'êtres humains vivent avec moins d'un dollar par jour et que la pauvreté n'ait cessé de se généraliser pendant la décennie même qui devait marquer son élimination. Au cours des 50 années qui se sont écoulées depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies, la réalisation de la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire prévue au paragraphe 3 de l'Article premier de la Charte des Nations Unies est un objectif ambitieux qui demeure lointain. De même, les programmes d'action adoptés lors des grandes conférences mondiales qui se sont tenues pendant les années 90 comportent des stratégies et des engagements pris d'un commun accord qui auraient dû beaucoup contribuer à la recherche de solutions de nature à garantir un développement durable. Toutefois, ces engagements n'ont pas été honorés et le manque de ressources a empêché de mettre en oeuvre les stratégies élaborées lors de ces conférences.

19. Il importe de s'attacher à résoudre les problèmes sur une base consensuelle. Dans des domaines aussi délicats et essentiels que les droits en matière de procréation et la santé génésique, l'état de droit, la famille et la responsabilité parentale, l'examen quinquennal de la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement a presque abouti à une impasse en raison des tentatives faites pour remettre en question le consensus sur lequel le Programme d'action de cette conférence est fondé. L'un des principes fondamentaux du Programme est que "l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques relatives à la population sont du ressort de chaque pays et doivent prendre en considération sa situation économique, sociale et environnementale, dans le plein respect de la diversité des valeurs religieuses et éthiques, des traditions culturelles et des convictions philosophiques dont se réclame sa population" (A/CONF.171/13, article 1.11). Cette observation vaut également pour les examens à mi-parcours de la suite donnée aux autres conférences, y compris l'examen quinquennal de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT II) qui doit avoir lieu en 2001.

20. L'on a beaucoup parlé des possibilités offertes par la mondialisation et du risque de marginalisation qu'elle représente. Chacun se demande cependant comment ce processus peut apporter un avantage quelconque à des populations qui n'ont pas accès à l'eau potable, à l'éducation, aux soins de santé primaires ou à un logement décent, comment ceux qui n'ont pas l'électricité et le téléphone sont censés bénéficier de l'autoroute de l'information et comment les petits

/...

producteurs, agriculteurs et artisans pourraient s'adapter aux nouvelles règles du jeu. Le développement durable suppose la création des conditions indispensables au progrès économique et social. M. Ka espère que la Commission continuera d'analyser cette question et que les Etats Membres apporteront la preuve de leur capacité et, par-dessus tout, de leur volonté de rechercher une solution qui concilie à la fois les forces du marché et les fonctions de réglementation de l'Etat.

21. La pauvreté ne pourra être éliminée qu'au moyen d'une stratégie mondiale et intégrée. Il faut que les exportations des pays en développement puissent avoir accès aux marchés des pays développés, et les engagements convenus dans le cadre du Système généralisé de préférences doivent être respectés. De plus, il est de plus en plus généralement admis que la dette de l'Afrique, qui dépasse 100 % du PIB du continent, ne pourra pour l'essentiel pas être remboursée. Même une meilleure gestion dans les pays d'Afrique ne permettra pas de résoudre le problème si une partie substantielle de cette dette n'est pas annulée. Dans ce contexte, la délégation sénégalaise se félicite de l'initiative qui a été prise lors de la réunion au sommet de juin 1999 du Groupe des sept, à Cologne.

22. Pour éliminer la pauvreté, il faudra également que la création de partenariats commerciaux aille de pair avec une augmentation de l'APD et la promotion du microcrédit et des investissements étrangers directs. A ce propos, M. Ka accueille avec satisfaction les accords conclus entre l'Union européenne et les Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et espère que le projet de loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique sera adopté par le Congrès des Etats-Unis d'Amérique.

23. Le Gouvernement sénégalais est convaincu que le développement exige, au plan national, l'élaboration de politiques économiques saines, le respect de l'état de droit, la promotion du secteur privé et une gestion responsable et transparente des affaires publiques. Les idéaux qui inspirent l'Organisation des Nations Unies doivent se traduire par une nouvelle philosophie du développement dont puisse bénéficier les populations de tous ses Etats Membres.

24. M. ANDJABA (Namibie) fait observer qu'aucune économie ne saurait perdurer, et encore moins croître, en présence d'indicateurs tels que ceux qui sont mentionnés dans le contexte de l'Afrique dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/54/1, par. 172). De plus, la marginalisation du continent est aggravée par l'injustice du système économique international. Malgré tout, les Africains sont résolus à relever les défis formidables auxquels ils sont confrontés.

25. La mise en oeuvre des programmes élaborés par les pays en développement, particulièrement en Afrique, pour éliminer la pauvreté, est entravée par le manque de ressources. L'Organisation des Nations Unies peut aider à résoudre ce problème, mais il faut que ce soit dans une optique globale et bien coordonnée. La délégation namibienne se félicite de ce que la première réunion régionale annuelle de coordination du système des Nations Unies en Afrique, qui s'est tenue à Nairobi en mars 1999, ait adopté l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique et ait pris le Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 comme cadre de coordination de l'approche suivie par l'Organisation pour promouvoir le développement du continent.

26. S'agissant de la mondialisation, il y a lieu de relever que dans sa résolution relative au commerce international et au développement (résolution 53/170, par. 10), l'Assemblée générale a souligné qu'il faut d'urgence faciliter l'intégration des pays africains dans l'économie mondiale et a encouragé la poursuite des efforts visant à ouvrir plus largement les marchés aux produits qui présentent un intérêt pour les Etats africains et à renforcer le soutien des initiatives de diversification et de renforcement des capacités de production de ces pays. A cette fin, la délégation namibienne demande à la communauté internationale d'épauler plus efficacement la mise en oeuvre du Plan d'action de l'Alliance pour l'industrialisation de l'Afrique adopté en 1997 par la Conférence des Ministres africains de l'industrie dans le cadre du Programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique. Il importe aussi au plus haut point que les organes des Nations Unies et les pays développés fournissent une assistance aux pays en développement dans les domaines de la science et de la technologie.

27. Le problème de la dette extérieure des pays en développement est à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis plus de 13 ans, mais les pays en développement ont dû continuer à faire un choix entre le service de leur dette et la fourniture de services à leurs populations. Dans sa résolution 53/175, l'Assemblée générale a souligné que l'environnement économique international devait rester propice à la croissance (douzième alinéa du préambule) et qu'il importait que les pays en développement poursuivent leurs efforts pour créer un climat favorable aux investissements étrangers et, de ce fait, à la croissance économique (par. 9). La délégation namibienne se félicite des engagements qu'ont pris récemment à cet égard les pays créanciers et les institutions de Bretton Woods.

28. Les femmes constituent dans la plupart des pays la majorité de la population, et l'Afrique ne pourra se développer que si elles sont intégrées aux secteurs productifs des économies nationales. Il y a lieu de noter à ce propos que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a choisi "Les femmes africaines et le développement économique : investir dans notre avenir" comme thème de sa quarantième Conférence anniversaire, tenue à Addis Abeba en 1998, et que l'Assemblée générale procédera en l'an 2000 à son examen quinquennal de la suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. La Deuxième Commission devra par conséquent, dans ses délibérations, aborder la question de la situation des femmes dans les pays en développement.

29. L'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, notamment en Afrique, continue de poser un problème, et il faudrait s'efforcer de galvaniser un appui en faveur des efforts que déploient les pays en développement, en particulier d'Afrique, pour mettre en oeuvre des programmes d'action contre la désertification.

30. Enfin, M. Andjaba relève que l'augmentation du nombre de membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe est une preuve de sa vitalité, et il remercie tous ceux qui ont continué à l'aider à mettre en oeuvre ses programmes, comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 5 de sa résolution 52/204.

31. M. AL-HAJRI (Emirats arabes unis) appuie la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Les relations économiques internationales, en particulier entre pays industrialisés et pays en développement, sont effectivement entachées d'un manque d'équité et de justice et ne servent donc pas les buts et les intérêts communs de l'humanité.

32. La mondialisation et la libéralisation des marchés ont certes eu un impact positif sur certains, mais les aspirations de nombre des peuples du monde, spécialement des pays les moins avancés, demeurent hors de portée en raison de l'aggravation de leurs problèmes économiques et financiers et du fardeau que représente leur dette extérieure. La baisse continue des prix des produits de base, ainsi que le protectionnisme manifesté par les pays développés, ont été une source de sérieuses difficultés pour les pays en développement. Il faut repenser la mondialisation et la libéralisation étant donné qu'elles ont un impact direct sur la stabilité et la sécurité régionales et internationales. Un dialogue constructif entre le Nord et le Sud s'impose afin de resserrer la coopération bilatérale et multilatérale. La coopération économique entre Etats voisins, spécialement dans les domaines des investissements et du commerce multilatéral, est un moyen utile de consolider et de renforcer les relations entre eux.

33. Etant donné l'importance critique que revêt le système économique mondial, il est essentiel d'éliminer les obstacles au commerce dont se servent les pays industrialisés pour empêcher l'entrée sur leurs marchés des produits des pays en développement. Ces produits doivent jouir d'un accès raisonnable aux marchés mondiaux si l'on veut que les pays producteurs puissent attirer des investissements étrangers et renforcer le secteur privé. Un secteur privé dynamique et un secteur public solide sont l'un et l'autre nécessaires à la mise en oeuvre des programmes de développement économique et social.

34. Les Emirats arabes unis, qui ont été l'un des premiers pays à entrer à l'OMC, sont conscients de ce qu'il importe de permettre aux autres pays en développement de faire de même.

35. Bien qu'ils soient un pays en développement, les Emirats arabes unis ont oeuvré inlassablement en faveur du développement économique, social et humain en accordant la priorité à l'infrastructure et en suivant une politique de liberté économique. Toutefois, ils ont simultanément fourni une assistance à nombre de pays en développement, et spécialement aux pays les moins avancés d'Afrique et d'Asie et à des pays d'Europe orientale ainsi qu'une assistance humanitaire aux pays touchés par des catastrophes naturelles ou des conflits armés.

36. Dans ce contexte, il est regrettable qu'Israël continue de soumettre à des pratiques inhumaines les populations palestiniennes des territoires occupés et à confisquer leurs terres, leur eau et leurs autres ressources naturelles, en violation flagrante du principe, fondé sur la Charte des Nations Unies et le droit international, selon lequel la terre et les autres ressources ne peuvent pas faire l'objet d'une acquisition légitime par la force. En conséquence, la communauté internationale devrait obliger Israël à renoncer à ces pratiques dans tous les secteurs des territoires occupés, y compris à Jérusalem, sur les Hauteurs du Golan et dans le Sud du Liban, à respecter les résolutions juridiquement contraignantes adoptées par la communauté internationale sur cette question et à appliquer le principe "terre contre paix".

37. D'une manière générale, toutefois, la situation internationale actuelle est propice à un renforcement de la coopération économique entre les Etats et au lancement d'un effort plus résolu afin d'éliminer les nombreux obstacles qui s'élèvent encore sur la voie de l'expansion et du progrès des pays en développement.

38. M. RALITSOELE (Lesotho) dit que sa délégation appuie la déclaration faite par le représentant du Guyana au nom du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que les différentes initiatives d'allègement de la dette qu'a adoptées jusqu'à présent la communauté internationale. La délégation du Lesotho espère que l'initiative pour l'allègement de la dette des pays pauvres très endettés sera revue et que les critères appliqués pour déterminer les pays pouvant en bénéficier seront assouplis, de sorte que le Lesotho puisse lui aussi en profiter. Les pays d'Afrique surchargés de dettes essaient d'atténuer leur dépendance excessive à l'égard d'une gamme limitée de produits en suivant des stratégies de croissance mettant l'accent sur la promotion des exportations et la diversification. Pour être couronné de succès, plusieurs éléments sont indispensables : pénétration croissante des marchés extérieurs; accès plus facile aux intrants importés; création d'un environnement propice; élargissement de l'enseignement primaire universel et accès à l'éducation secondaire, professionnelle et supérieure, surtout dans des domaines comme la science et la technologie; promotion de l'esprit d'entreprise; et renforcement des compétences de la fonction publique. En outre, les pays d'Afrique ont entrepris des réformes économiques, ont embrassé la démocratie et se sont attachés à renforcer la coopération et l'intégration économiques au plan régional. La communauté internationale doit épauler ces efforts en leur fournissant une large assistance financière et technique.

39. La réunion intergouvernementale internationale sur le financement du développement qui doit avoir lieu en 2001 devra examiner cette question dans une optique globale et en ayant à l'esprit son urgence. La délégation du Lesotho est tout à fait d'accord avec ceux qui pensent qu'une instance devra marquer le début du nouveau millénaire par une démonstration éclatante de la solidarité mondiale. Il importe, à cet égard, d'encourager les courants de capitaux des pays développés aux pays en développement dans l'intérêt des uns comme des autres.

40. Se référant à la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, M. Ralitsoele relève que la période de cinq ans qui s'est écoulée depuis la Conférence a été trop courte pour que les changements convenus produisent leurs effets et il demande instamment à tous les partenaires du développement de fournir les ressources nécessaires pour compléter les efforts nationaux.

41. S'agissant de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement, le Lesotho joue un rôle significatif dans l'appui fourni à ces Etats. Le Vice-Premier Ministre du Lesotho a été membre de l'Equipe spéciale constituée par le Commonwealth pour appeler l'attention de l'Union européenne,

de la Banque mondiale et de l'OMC sur la vulnérabilité des petits Etats insulaires en développement.

42. La délégation du Lesotho espère vivement que l'examen décennal de l'application du Programme Action 21 qui doit avoir lieu en 2002 sur la base des enseignements tirés des processus d'examen antérieurs donnera des résultats satisfaisants. Par ailleurs, la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit avoir lieu prochainement constituera certainement un jalon important sur la voie de l'élimination des gaz à effet de serre.

43. M. NAIDU (Fidji) souligne la nécessité de trouver une solution globale pour faire face aux séquelles de la crise financière asiatique, solution qui devra être assez large pour englober des aspects comme l'emploi, la pauvreté et la santé. Pour ce qui est du commerce international, la délégation fidjienne est préoccupée par les perspectives de produits d'exportation d'importance majeure, comme le sucre, après l'expiration de la Convention de Lomé, éloignée de quelques mois seulement, et l'OMC devra, à cet égard, élaborer des critères spécifiques concernant le traitement spécial et préférentiel à accorder aux pays en développement. Par ailleurs, il faut espérer que les efforts déployés par les pays en développement pour améliorer l'accès de leurs produits aux marchés en cette période de libéralisation seront appuyés par une assistance appropriée et par des programmes visant à stimuler les investissements et la productivité.

44. La délégation fidjienne considère que les crêtes tarifaires et la progressivité des droits doivent être totalement éliminées et qu'il doit être mis fin aux mesures de soutien de l'agriculture qui faussent le commerce. Les difficultés de Fidji, son éloignement (qui se traduit par un renchérissement considérable du transport des importations) et sa lourde dépendance à l'égard des importations et d'un ou deux produits d'exportation seulement sont autant d'éléments qui aggravent la vulnérabilité du pays. Le coût élevé des intrants importés a réduit à néant l'effet de la dévaluation de la monnaie décidée par le Gouvernement fidjien en 1998 pour stimuler les exportations.

45. La diminution de l'APD, à laquelle les investissements étrangers directs ne sauraient se substituer, est préoccupante. Un pays comme Fidji, qui est doté de ressources naturelles limitées et qui est vulnérable aux risques d'instabilité sur les marchés financiers mondiaux, a peine à attirer les investissements étrangers directs. Même les programmes d'incitation qu'il offre et une main-d'oeuvre éduquée et qualifiée n'ont apparemment, à ce jour, fait aucune différence. M. Naidu relève avec préoccupation que des pays où vivent 70 % de la population mondiale n'absorbent que 10 % des courants d'investissements étrangers directs et regrette tout particulièrement la situation des pays les moins avancés. La délégation fidjienne appuie pleinement les recommandations formulées par le Comité de la planification du développement tendant à ce que les pays développés maintiennent le niveau de l'APD et oriente celle-ci vers les pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Les organisations internationales devraient continuer de fournir une assistance aux pays en développement pour améliorer l'efficacité des programmes d'APD.

46. La délégation fidjienne appuie sans réserve l'orientation générale du projet de résolution sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement qui sera présenté à la Deuxième Commission pendant la session en

cours et souligne que les pays développés et les pays en développement devront renouveler et renforcer leurs partenariats en vue de mettre le Programme d'action de la Barbade. Fidji accueille favorablement les efforts déployés par les autorités compétentes qui s'occupent d'atténuer la vulnérabilité des petits Etats insulaires en développement dans les domaines écologique, économique et autres. En outre, les petits Etats insulaires en développement et leurs ressources marines et côtières sont exposés à l'élévation du niveau de la mer, à la hausse des températures et à l'alternance entre des sécheresses prolongées et des inondations qui peuvent entraîner les changements climatiques. Relevant la fréquence des ouragans, des cyclones et des tremblements de terre dans le Pacifique, la délégation Fidjienne sait gré à l'Organisation des Nations Unies des efforts qui ont été faits pour mettre au point un système d'alerte avancée pendant la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

47. L'élargissement constant du fossé technologique entre pays développés et pays en développement causé par la concentration des investissements dans les pays technologiquement avancés est tout aussi préoccupant. Le coût élevé des importations empêche de petits Etats insulaires comme Fidji d'acheter les équipements et machines, et compris les ordinateurs, indispensables à tout accroissement de la productivité. Il importe donc que la communauté internationale renforce sa coopération dans ce domaine.

48. Enfin, Fidji, Etat archipel composé de plus de 300 îles dont l'existence même dépend dans une large mesure de son milieu marin et de sa capacité d'exploiter ses ressources marines, y compris les ressources minérales, se trouvant dans sa zone économique exclusive, attache une grande importance à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et d'espèces hautement migratrices et à l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

49. M. KHAN (Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociale) exprime l'espoir qu'à la fin du débat général de la Commission, les membres de celle-ci auront le temps de procéder à un échange de vues pour transformer ce qui est généralement un monologue composé de déclarations individuelles en un dialogue sur la coopération économique internationale, l'économie mondiale et leurs incidences sur le développement mondial. Jusqu'à présent, le débat général a porté surtout sur la mondialisation sous tous ses aspects, y compris non seulement le financement et le commerce, les produits de base et la dette extérieure, mais aussi le rôle des femmes et l'égalité entre les sexes, la population et les questions environnementales, les catastrophes naturelles, l'élimination de la pauvreté, la santé, l'éducation et la technologie et surtout l'informatique. L'un des fils conducteurs des débats a été l'écart entre les espoirs nourris au début de la décennie et la réalité à la veille du nouveau millénaire, particulièrement en ce qui concerne le financement du développement et les résultats du Cycle d'Uruguay de négociations commerciales multilatérales. M. Khan relève que des progrès significatifs ont été accomplis sur la voie d'une solution du problème de la dette extérieure et exprime l'espoir que les initiatives qu'a adoptées récemment le Groupe des Huit contribueront à combler les écarts constatés dans d'autres domaines.

50. Au cours du débat général, les délégations se sont également accordées à reconnaître que le développement, en une période de mondialisation, ne correspond pas à ce que l'on entend par cette expression au sens classique. Selon le nouveau concept de développement, la qualité de l'expansion importe plus que l'expansion en tant que telle. Aujourd'hui, il importe de veiller à ce que la croissance soit large et axée sur l'être humain et qu'elle tienne compte de la durabilité à long terme, des préoccupations environnementales et de la situation des populations les plus pauvres et les plus vulnérables, qui demeure l'une des principales préoccupations de la Deuxième Commission et de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. D'autres questions ont été évoquées, dont plusieurs auxquelles il n'existe pas encore de réponse, comme l'impact de l'accroissement démographique sur la stabilité et la croissance de l'économie mondiale. Il faut espérer que cette question sera analysée de plus près pendant la session en cours.

La séance est levée à 17 heures.